

Mon cadre
de vie
s'améliore

RN19

DÉVIATION À BOISSY-SAINT-LÉGER

ÉTAPE 1
2011/2013



Île de France

> LA PARTIE NORD DE L'OPÉRATION

Les travaux de la première tranche de la RN19 s'accélèrent



C'est sur ces emprises que sera aménagée la future RN19 à 2x2voies

Après une première phase de construction des ouvrages d'art permettant les futures liaisons entre voiries locales, les travaux de la RN19 démarrent ce mois d'avril. Ils permettront de créer un tronçon de route à 2x2 voies entre l'échangeur avec la RN 406 et l'échangeur du RER.

Une première séquence de travaux a permis, depuis 2004, de préparer le terrain par la création des ouvrages d'art desservant les principales voiries locales. Il s'agit entre autres des ponts-rail créés pour passer sous les voies ferrées du RER et de différents ouvrages détaillés dans le plan de la page suivante.

À partir de mi-avril 2011, une nouvelle étape de travaux s'engage : la création de 2x2 voies entre l'échangeur avec la RN406 et l'échangeur du RER.

Elle comprend plusieurs phases de réalisation de manière à préserver les fonctionnalités essentielles, que ce soient les circulations sur la route nationale ou les traversées et les accès aux différents quartiers. L'objectif est de minimiser la durée de ces travaux tout en réduisant autant que faire se peut les désagréments pour les usagers et les riverains, ce qui nécessite un phasage adapté. L'infochantier sera envoyé trimestriellement pour vous tenir informés des avancées de ce chantier.

RN19, actuel sens Paris>Province, à la hauteur du carrefour avec l'avenue De Gaulle



Les travaux commencent par la création d'une chaussée provisoire pour accueillir le sens Province>Paris le long du sens actuel Paris>Province et libérer ainsi l'espace pour les travaux de la voie nouvelle. Toute la circulation sera donc ramenée momentanément côté ville, avant que la future 2x2 voies ne soit finalisée.

> DÉVIATION DE LA RN19

Une route mieux intégrée, un réseau plus efficace, un cadre de vie amélioré

L'importance du rôle de la RN19 justifie un projet d'envergure qui va la rendre plus performante en matière de sécurité routière et de fluidité de la circulation, tout en améliorant la vie urbaine environnante.



RN19, sens Province>Paris actuel.

Axe majeur au sud est de Paris, liaison entre l'A86 et la Francilienne par la RN 406, la RN19 supporte un trafic de plus de 40 000 véhicules jour, dont de nombreux poids lourds.

Le passage dans le centre-ville de Boissy-Saint-Léger engendre des engorgements aux heures de pointe et présente un caractère très accidentogène pour les riverains.

4 objectifs principaux :

L'aménagement de la RN19 répond à quatre types d'objectifs :

> **Un objectif national**, raccourcir l'accès à l'A5. L'aménagement global de la RN19 permettra de gagner près de 8 kilomètres entre la Porte de Bercy et l'A5 en proposant un itinéraire qui évite le tronçon commun aux autoroutes A4 et A86.

> **Un objectif régional**, compléter le maillage général du réseau de voies rapides en Île-de-France et faciliter les liaisons entre les deux rocadés : l'autoroute A86 et la RN104 ;

> **Un objectif local**, améliorer la sécurité des usagers, et la qualité de vie des riverains, par une diminution des nuisances sonores et des circulations parasites liées aux encombrements constatés sur la RN19 ;

> **Un objectif de transport public** en améliorant l'accès à la gare RER de Boissy-Saint-Léger pour les lignes d'autocars desservant le plateau briard.

Le projet : créer une déviation à Boissy-Saint-Léger et classer la nouvelle RN19 en voie express

Le projet global de déviation, d'une longueur de 4,88 km, débute en partie nord à Bonneuil-sur-Marne au niveau de l'échangeur entre la RN19 et la RN406.

Il longe le quartier d'habitation et la zone d'activités de la Haie-Griselle par un tracé dénivelé à l'air libre jusqu'au échangeur de la RD29. Il évite le centre ancien de Boissy-Saint-Léger par une tranchée couverte d'environ 900 m, puis s'inscrit ensuite sur les emprises de la RN19 actuelle en partie sud jusqu'à Villecresnes.

Les travaux actuels concernent une première tranche entre l'échangeur de la RN406 et l'échangeur du RER avec un achèvement prévu en 2013.

Des améliorations notables pour la vie en ville à Boissy-Saint-Léger

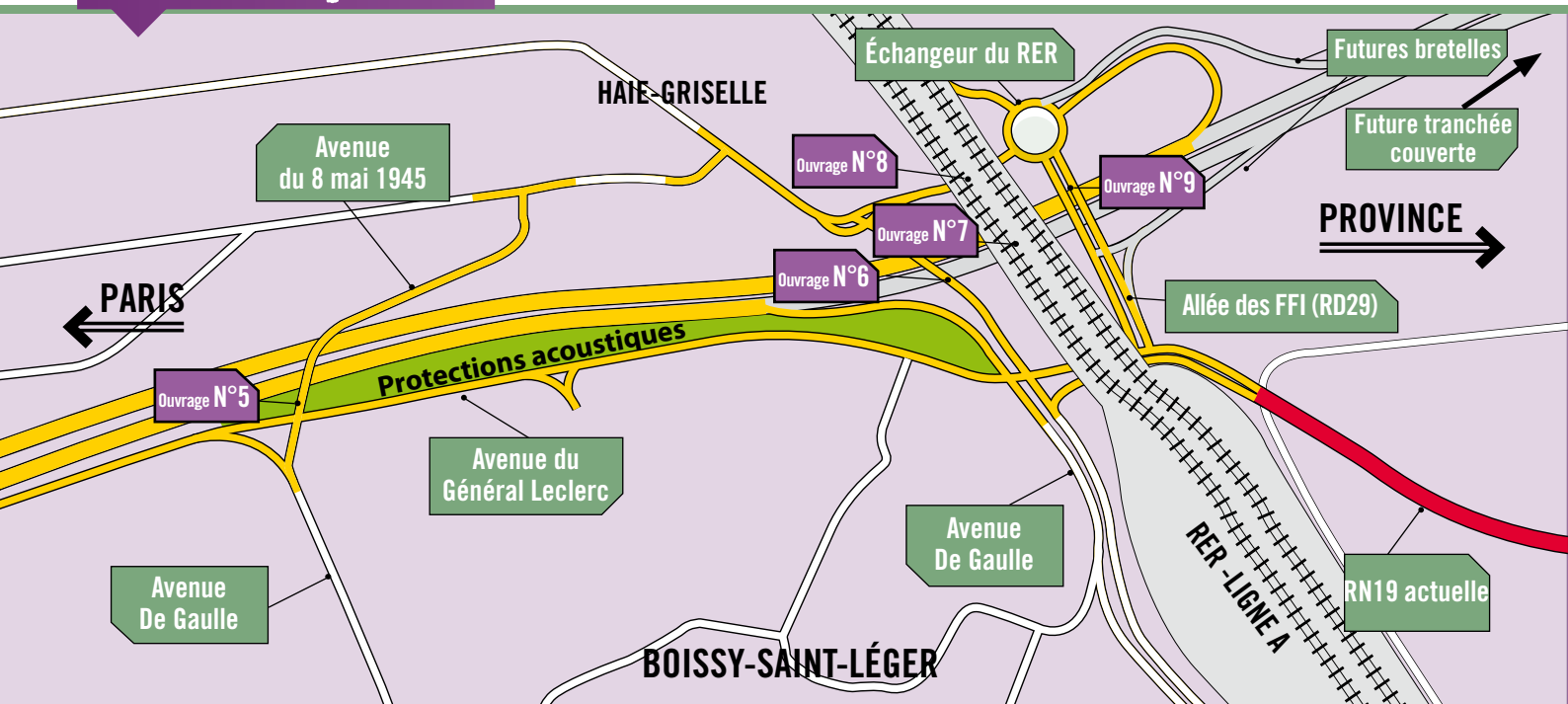
Un programme d'aménagements paysagers permettra par ailleurs d'améliorer l'insertion urbaine de la nouvelle voie express RN19 et des protections phoniques seront mises en place afin de réduire les nuisances sonores actuellement subies par les riverains.

Ce premier projet permettra de débarrasser l'avenue Général Leclerc de son trafic de transit. Elle retrouvera ses fonctions urbaines de desserte locale et pourra être requalifiée.



Plateforme future de la RN19 : échanges dénivelés, protections phoniques amélioreront le quotidien des riverains

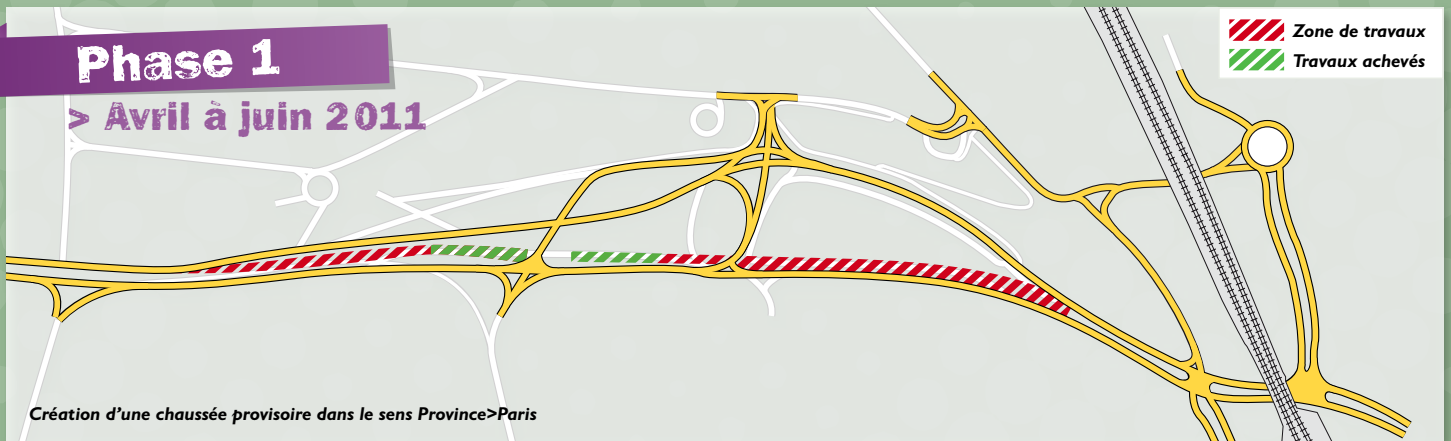
Le Projet



Une réalisation en 4 phases

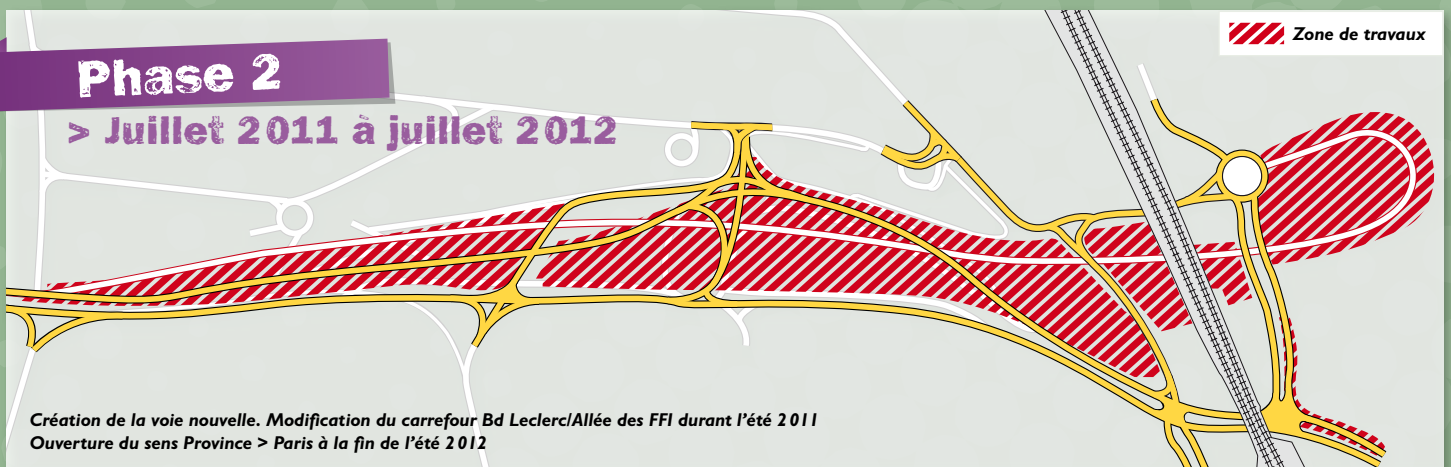
Phase 1

> Avril à juin 2011



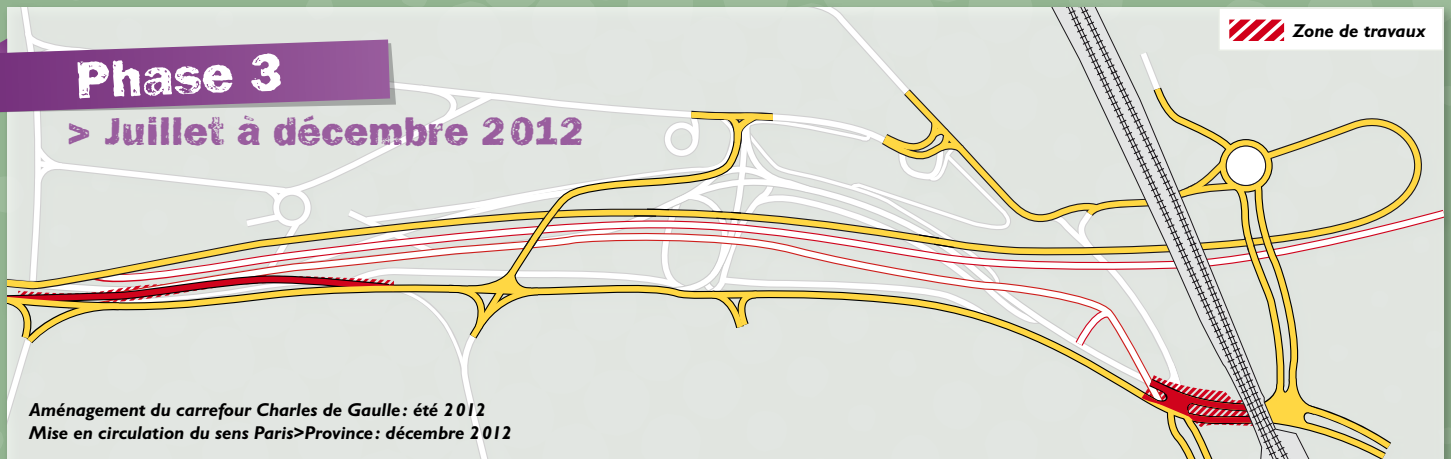
Phase 2

> Juillet 2011 à juillet 2012



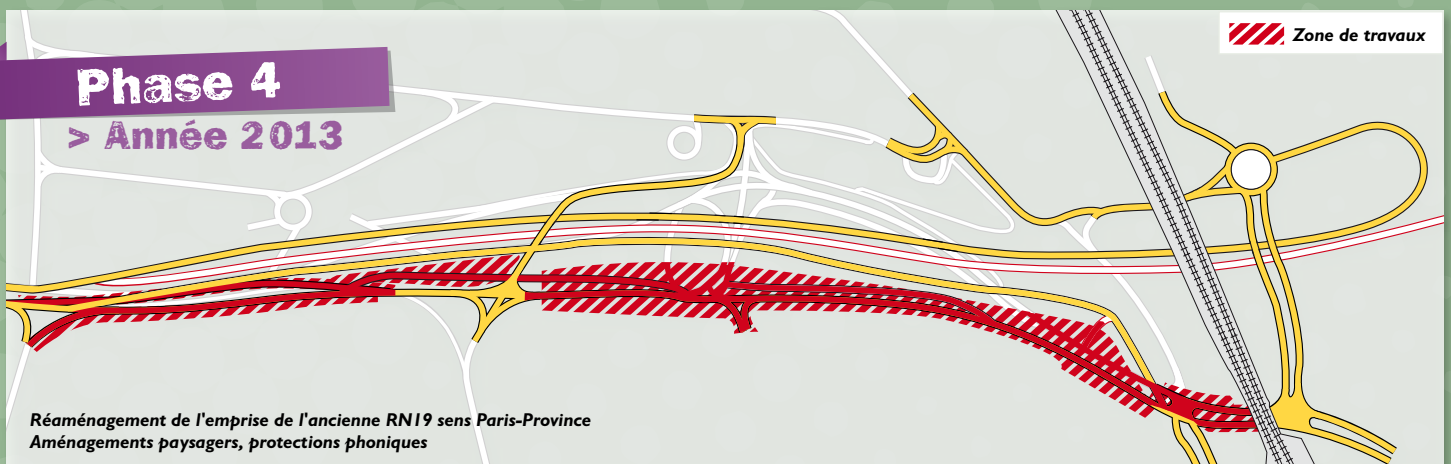
Phase 3

> Juillet à décembre 2012



Phase 4

> Année 2013

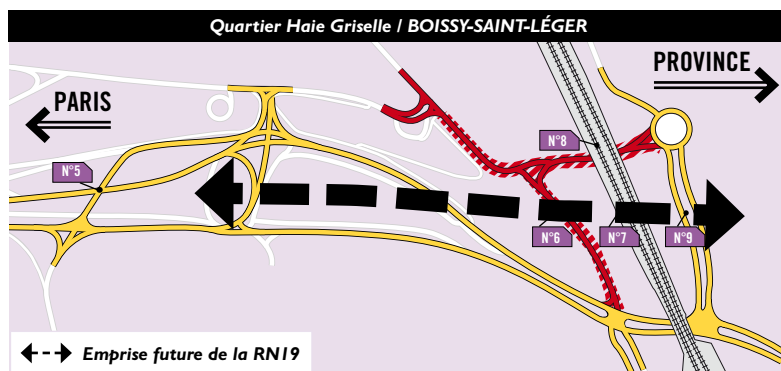


> AMÉNAGEMENTS

La construction des ouvrages d'art a précédé l'aménagement de la section courante



Au premier plan, le pont supportant la RD29, allée des FFI (Ouvrage n°9). Derrière, le pont-rail supportant les voies ferrées du RER (Ouvrage n°7). En dernier plan, une nouvelle liaison à venir pour assurer les échanges entre quartiers de la ville (Ouvrage n°6).



Situation actuelle. En rouge, les voiries qui ont été réalisées mais ne sont pas encore en service.



(Ouvrage n°5) La nouvelle liaison entre l'avenue De Gaulle et l'avenue du 8 mai 1945.



(Ouvrage n°7) Le passage sous la voie ferrée est prêt à accueillir la voie nouvelle.



(Ouvrage n°8) La nouvelle liaison entre l'allée des Sablons et l'allée des FFI. La Zone d'Activités sera connectée directement à l'échangeur du RER.

Un projet, des acteurs

> La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre

La RN19 fait partie du réseau national. À ce titre, c'est l'État, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement qui exerce la maîtrise d'ouvrage et assure la maîtrise d'œuvre.

Il est représenté par la DRIEA, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France.

> Un partenaire financier, la Région Île-de-France

Le Conseil régional participe pour 70% au financement de l'opération.

> Les entreprises

Elles réalisent les travaux dans les conditions de coût, de délai, de qualité et de respect de l'environnement fixées par le maître d'ouvrage dans le cadre des marchés correspondants.

Les principales entreprises désignées à ce jour sont:

- Jean LEFEBVRE, RAZEL, VALENTIN (Terrassements, assainissement, chaussées)
- AXIMUM (exploitation)